

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du matériau

FLASH Pearl

Statut d'enregistrement

Ce matériau est importé en quantités inférieure à 1 tonne/an. Ce produit et ses composants ne sont pas soumis à enregistrement sous REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Polissage de la surface des dents

Utilisations déconseillées

Aucune connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NSK Europe GmbH

Elly-Beinhorn-Strasse 8

65760 Eschborn

Allemagne

Téléphone : +49 6196 77606 0

Courriel : info@nsk-europe.de

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucun élément n'est nécessaire selon les critères de classification.

Déclarations de danger

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Intervention

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Stockage

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

3.2 MÉLANGE

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pourcentage
471-34-1 207-439-9 --	Carbonate de calcium	--	96
6484-52-2 229-347-8 --	Nitrate d'ammonium	--	1,5
1633-05-2 216-643-7 --	Carbonate de strontium	--	1
7789-75-5 232-188-7 --	Fluorure de calcium	--	0,5
10124-37-5 233-332-1 --	Nitrate de calcium	--	0,5
7758-87-4 231-840-8 --	Phosphate tricalcique	--	0,5

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

Aigus

Une irritation mécanique peut survenir.

Différés

Aucun effet indésirable attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information sur des effets indésirables majeurs.

Avis aux médecins

Traiter symptomatiquement et en soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz ou des vapeurs irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie. Éviter de générer de la poussière ; les poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition constituent un risque potentiel d'explosion de poussières. La poussière peut constituer un risque d'incendie ou d'explosion. La possibilité d'une explosion existe dans des conditions poussiéreuses.

Combustion

Oxyde de calcium, oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser le moyen d'extinction avec précaution pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air. Déplacer le récipient hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en refuser l'entrée. Peut exploser si chauffé. Même après que le feu est éteint, refroidir les récipients avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau. Éviter l'inhalation du matériau ou des sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les dépôts de poussière ne doivent pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère à une concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c.-à-d. dégager les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outil créant des étincelles lorsque le travail s'effectue avec de la poussière. Balayer ou ramasser le matériau et le placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Laver les zones contaminées avec du savon et de l'eau. Recueillir le matériau dans un récipient approprié recouvert soigneusement pour l'élimination. Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour la manipulation et le stockage. Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les consignes d'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Un entretien régulier devrait être mis en place pour garantir que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Les poudres sèches peuvent générer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises au frottement produit par des manipulations de transfert et de mélange. Fournir des précautions adéquates, telles que la mise à la terre et la mise à la masse électriques, ou des atmosphères inertes. Pour éviter les incendies ou les explosions, mettre à la terre et à la masse le récipient et le matériel de réception (et le personnel au sol) avant de transférer le matériel. Éviter la formation de poussière lors de la manipulation et éviter toutes les sources d'ignition possibles (étincelles ou flammes). Éviter les dépôts importants du matériau, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent s'envoler et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Stocker dans un endroit sec. Empêcher l'accumulation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

Matériaux incompatibles

Pas d'information.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Polissage de la surface des dents

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des composants

Carbonate de calcium	471-34-1
Belgique :	10 mg/m ³ TWA (apparenté au calcaire)
Bulgarie :	1 fibre/cm ³ TWA (contenant <2% de dioxyde de silicium cristallin libre dans la fraction de particules fibreuses respirables), fraction respirable, fibres ; 10 mg/m ³ TWA (contenant moins <2% de dioxyde de silicium cristallin libre dans la fraction de particules fibreuses respirables) fraction inhalable (apparenté au calcaire)
Croatie :	4 mg/m ³ TWA [GVI] poussière respirable ; 10 mg/m ³ TWA [GVI] poussière totale (apparenté au calcaire)
République Tchèque :	10 mg/m ³ TWA (apparenté au calcaire)
Estonie :	10 mg/m ³ TWA ; 5 mg/m ³ TWA poussière respirable (apparenté au calcaire)
France :	10 mg/m ³ TWA [VME]
Grèce :	10 mg/m ³ TWA fraction inhalable ; 5 mg/m ³ fraction respirable TWA (apparenté au calcaire)
Hongrie :	10 mg/m ³ TWA [AK] (apparenté au calcaire)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **FLASH Pearl**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-006(FR)_Rev001**

Irlande :	10 mg/m3 TWA poussière respirable totale ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable (apparenté au calcaire)
	30 mg/m3 STEL (calculé) poussière inhalable totale ; 12 mg/m3 STEL (calculé) poussières respirables (apparenté au calcaire)
Lettonie :	6 mg/m3 TWA
Pologne :	10 mg/m3 TWA [NDS] fraction inhalable
Portugal :	10 mg/m3 TWA [VLE-MP] matière particulaire ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline
Roumanie :	10 mg/m3 TWA (quartz <=1%) poussière, fraction inhalable (apparenté au calcaire)
Suisse :	3 mg/m3 TWA [MAK]
Royaume-Uni :	10 mg/m3 TWA poussière inhalable ; 4 mg/m3 TWA poussière respirable (apparenté au calcaire)
	30 mg/m3 STEL (calculée) poussière inhalable ; 12 mg/m3 STEL (calculé) poussières respirables (apparenté au calcaire)
Nitrate d'ammonium	6484-52-2
République Tchèque :	10 mg/m3 TWA [MAK]
Carbonate de strontium	1633-05-2
Bulgarie :	1 mg/m3 TWA comme Sr (apparenté aux composés de strontium)
Lituanie :	6 mg/m3 TWA [IPRD]
Fluorure de calcium	7789-75-5
ACGIH :	2,5 mg/m3 TWA comme F (apparenté aux fluorures)
Bulgarie :	3 fibre/m3 TWA (contenant <2% de silicium cristallin libre dans la fraction respirable) fraction respirable ; 6 mg/m3 TWA (contenant moins <2% de silicium cristallin libre dans la fraction respirable) fraction inhalable (apparenté à la fluorine (CaF2))
Danemark :	2,5 mg/m3 TWA comme F sauf ceux mentionnés ailleurs dans la liste (apparenté aux fluorures)
Estonie :	2,5 mg/m3 TWA (apparenté aux fluorures)
Allemagne (TRGS) :	1 mg/m3 TWA AGW (Le risque de dommage pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu si les valeurs AGW et BGW sont observées) comme F fraction inhalable facteur d'exposition 8 (apparenté aux fluorures)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **FLASH Pearl**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-006(FR)_Rev001**

Allemagne (DFG) :	1 mg/m3 TWA MAK fraction inhalable comme F (apparenté aux fluorures)
	notation de la peau (apparenté aux fluorures)
Grèce :	2,5 mg/m3 TWA comme F (apparenté aux fluorures)
Hongrie :	2,5 mg/m3 TWA [AK] comme F (apparenté aux fluorures)
	10 mg/m3 STEL [CK] (Substances avec limites indicatives européennes (96/94/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE), qui n'ont actuellement aucune concentration limite maximale. Dans ces cas, l'Annexe 3.1. devrait être utilisé appliqué) comme F (apparenté aux fluorures)
	potentiel d'absorption cutanée (apparenté aux fluorures)
Irlande :	2,5 mg/m3 TWA (apparenté aux fluorures)
	7,5 mg/m3 STEL (calculé) (apparenté aux fluorures)
Italie :	2,5 mg/m3 TWA comme F (apparenté aux fluorures)
Lettonie :	0,5 mg/m3 TWA comme F
	2,5 mg/m3 STEL comme F
Lituanie :	2,5 mg/m3 TWA [IPRD] (sauf fluorure d'hydrogène) comme F (apparenté aux fluorures)
Pologne :	2 mg/m3 TWA [NDS] comme F (apparenté aux fluorures)
Portugal :	2,5 mg/m3 TWA [VLE-MP] comme F (apparenté aux fluorures)
Roumanie :	1 mg/m3 TWA
	2 mg/m3 STEL
République slovaque :	2,5 mg/m3 TWA (apparenté aux fluorures)
Slovénie :	2,5 mg/m3 TWA (valeur totale, avec fluorure d'hydrogène) (apparenté aux fluorures)
Suède :	2 mg/m3 TLV (pour une exposition à un mélange de fluorures et de fluorures d'hydrogène, la valeur limite pour les fluorures doit être appliquée) comme F (apparenté aux fluorures)

Limites d'exposition biologique des composants

Fluorure de calcium	7789-75-5
ACGIH :	2 mg/l Milieu : urine Moment : avant le quart de travail Paramètre : fluorure (fond, non spécifique) ; 3 mg/l Milieu : urine Moment : fin du quart de travail Paramètre: fluorure (fond, non spécifique) (apparenté aux fluorures)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

République Tchèque :	2 mg/l Milieu : urine Moment : avant le quart de travail Paramètre : fluorure (fond, non spécifique) ; 3 mg/l Milieu : urine Moment : fin du quart de travail Paramètre: fluorure (fond, non spécifique) (apparenté aux fluorures)
France	3 mg/g de créatinine Milieu: urine Moment : début du quart de travail Paramètre : fluorures (bruit de fond sur des sujets non exposés, non spécifique (observé après l'exposition à d'autres substances)) ; 10 mg/g de créatinine Milieu: urine Moment : fin du quart de travail Paramètre : fluorures (bruit de fond sur des sujets non exposés, non spécifique (observé après l'exposition à d'autres substances)) (apparenté aux fluorures)
Italie :	2 mg/g de créatinine Milieu: urine Moment du prélèvement : avant le début du quart de travail Paramètre : fluorures (fond, non spécifique); 3 mg/g de créatinine Milieu : urine Moment du prélèvement : fin du quart de travail Paramètre : fluorures (fond, non spécifique) (apparenté aux fluorures)
Roumanie :	5 mg/g de créatinine Milieu: urine Moment : début du quart de travail Paramètre : Fluor (apparenté aux composés de fluor)
Suisse :	4 mg/l Milieu: urine Moment: fin du quart de travail Paramètre : fluorures [X] (apparenté aux fluorures)

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Aucun DNEL disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie

Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, tels que la ventilation à aspiration locale et les systèmes de transport de matériaux impliqués dans la manipulation de ces produits contiennent des événements anti-explosion ou un système anti-explosion ou un environnement pauvre en oxygène. S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que les conduits d'évacuation, collecteurs de poussière, récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher les poussières de s'échapper dans la zone de travail. (c.-à-d. qu'il n'y a pas de fuite hors de l'équipement). N'utiliser que des équipements électriques et des chariots industriels alimentés qui sont classés de manière appropriée.

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (EN 166).

Protection de la peau

La possibilité d'une explosion existe dans des conditions poussiéreuses. Porter des vêtements de protection ignifuges.

Protection respiratoire

Si les concentrations de contaminants en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition recommandées, utiliser une protection respiratoire conformes aux normes CEN/EN appropriée aux niveaux d'exposition des employés. Consulter un professionnel de la santé et de la sécurité à propos des respirateurs spécifiques adaptés à votre utilisation.

Recommandations de gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés (EN 374).

Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre grise	État physique	Solide
Odeur	Inodore	Couleur	Gris
Seuil d'odeur	Donnée non disponible	pH	env. 8,5 (10%)
Point de fusion	Donnée non disponible	Point d'ébullition	Donnée non disponible
Intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Point de congélation	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	(Pas applicable)	Point éclair	Donnée non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Donnée non disponible	Température de décomposition	Donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Donnée non disponible	Pression de vapeur	Non volatile
Densité de vapeur (air = 1)	Donnée non disponible	Gravité spécifique (eau = 1)	Env. 2,5
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	Pas applicable	Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité (autre)	Donnée non disponible	Densité	Env. 2,5 g/cm ³
Forme physique	Poudre	Masse moléculaire	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Solubilité dans les solvants

Soluble

Soluble dans les acides.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut s'enflammer au contact du fluor gazeux.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxyde de calcium, oxydes de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources et les valeurs suivantes ont été publiées :

Carbonate de calcium (471-34-1)

DL50 orale rat 6450 mg/kg

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

DL50 orale rat 2217 mg/kg

inhalation LC50 Rat >88,8 g/m³ 4 h

Carbonate de strontium (1633-05-2)

DL50 orale rat >14 g/kg

Fluorure de calcium (7789-75-5)

DL50 orale rat 4250 mg/kg

Nitrate de calcium (10124-37-5)

DL50 Rat orale rat 302 mg/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Inhalation - Poussière et brume	> 5 mg/l
Orale	> 2000 mg/kg

Données d'irritation / corrosivité

Une irritation mécanique peut survenir.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger d'aspiration

Ne devrait pas constitué un danger d'aspiration.

SECTION 12 : Informations toxicologiques

12.1 Toxicité

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Nitrate de calcium	10124-37-5
Poisson :	CL50 96 h Lepomis macrochirus (crapet arlequin) >10000 mg/l [statique]

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.

Codes de déchets / classification des déchets selon la liste des déchets dangereux (LoW). Code EWC : 18 01 07.

Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus de matériaux, respecter les avertissements relatifs à la manipulation et de l'étiquetage, même après avoir vidé le contenant.

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

		ADR	RID	OACI	AITA	ADN	IMDG
14.1	Numéro ONU	Non réglementé					
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Groupe d'emballage	--	--	--	--	--	--

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Informations complémentaires	--	--	--	--	--	--

Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques

Ce matériau contient un ou plusieurs des produit chimiques suivant dont le recueil IBC exige l'identification en tant que produit chimique dangereux en vrac.

Nitrate d'ammonium	6484-52-2
Code IBC :	Catégorie Z (<= 93% solution)

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste REACH des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation (article 59(1)) - Règl. (EU) n° 1907/2006

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII Restrictions de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Liste REACH des substances soumises à restriction (Annexe XVII) - Règl. (UE) n° 1907/2006

Cette liste comprend des substances soumises à restriction. Selon REACH, ces substances sont soumises à des restrictions en matière de fabrication, de mise sur le marché et d'utilisation de certaines substances et de certains mélanges et articles dangereux.

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Usage restreint. Voir le point 58 (Conditions de restrictions 27 juin 2010)

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Restrictions à l'exportation et à l'importation (689/2008) - Produits chimiques et articles soumis à une interdiction d'exportation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Nitrate d'ammonium	6484-52-2
Exigences relatives au seuil bas	350 tonnes (qualité technique; y compris les solutions aqueuses de nitrate d'ammonium dans lesquelles la concentration de nitrate d'ammonium est supérieure à 80% en poids)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

Exigences relatives au seuil haut	2500 tonnes (qualité technique; y compris les solutions aqueuses de nitrate d'ammonium dans lesquelles la concentration de nitrate d'ammonium est supérieure à 80% en poids)
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Carbonate de calcium	471-34-1
Substances Actives	Seules les utilisations en tant que répulsifs peuvent être autorisées (détails importants dans le règlement d'exécution 2017/195/UE de la Commission) ; Les conditions d'utilisation comprennent, le cas échéant, des mesures d'atténuation des risques. L'auteur de la note soumet des informations confirmatives concernant des données supplémentaires concernant la spécification du matériel technique, les méthodes d'analyse pour la détermination du carbonate de calcium dans la formulation représentative et les impuretés contenues dans le matériel technique (détails importants dans le règlement d'exécution 2017/195/UE de la Commission).

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE)

Fluorure de calcium	7789-75-5
Exigences de l'étiquetage à l'intention du consommateur	Indiqué à des concentrations supérieures à 0,15% en poids (substance en application de la directive 76/768/CEE, annexe III, partie 1)
Phosphate tricalcique	7758-87-4
Exigences de l'étiquetage à l'intention du consommateur	Indiqué à des concentrations supérieures à 0,2% en poids (apparenté aux phosphates)

Règlementations de l'Allemagne

Allemagne classification des eaux - Produit

Classe de danger 2 - risques pour les eaux

* Auto-classification

Allemagne classification des eaux - Composant

Carbonate de calcium (471-34-1)

N° d'identification 317, non considéré comme dangereux pour l'eau

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

N° d'identification 212, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Carbonate de strontium (1633-05-2)

N° d'identification 803, non considéré comme dangereux pour l'eau

Fluorure de calcium (7789-75-5)

N° d'identification 804, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Nitrate de calcium (10124-37-5)

N° d'identification 321, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Règlementations du Danemark

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

Analyse des composants - Inventaire

Carbonate de calcium (471-34-1)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Carbonate de strontium (1633-05-2)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Fluorure de calcium (7789-75-5)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Nitrate de calcium (10124-37-5)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : FLASH Pearl

Identifiant FDS : NSK-SDS-006(FR)_Rev001

Phosphate tricalcique (7758-87-4)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Brouillon)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance / le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

Nouvelle SDS

Date de préparation

29 juin 2018

16.2 Abréviations / Légendes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Loi globale sur la réaction, le dédommagement et la responsabilité en matière d'environnement; CFR - Code des règlements fédéraux (US); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; CLP - Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DBO - Demande biochimique en oxygène; DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale; DOT - Département des transports; DSD - Directive sur les substances dangereuses; LIS - Liste intérieure des substances; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen (des substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; F - Fond (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); IATA - Association du transport aérien international; IMDG - Marchandises maritimes internationales dangereuses; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail; IUCLID - Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes; JP - Japon; Kow - Coefficient de partage octanol/eau; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR - Corée; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - List Of Lists™ - Base de données des réglementations de ChemADVISOR; LME - Limites maximales d'exposition; LSND - Liste des substances non domestiques (Canada); MX - Mexique; Ne - Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR - Registre du secret commercial du New Jersey; Nq - non quantitatif; NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL - Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; RPC - Règlement sur les produits contrôlés; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; Sc - semi-quantitatif; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada); STEL - Limite d'exposition à court; TCAC - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil (Threshold Limit Value); TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW - Taïwan; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; UN/NA -

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **FLASH Pearl**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-006(FR)_Rev001**

Nations Unies/Amérique du Nord; US - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (brouillon) - Vietnam (brouillon); VLEP - concentration maximale sur le lieu de travail

16.3 Références bibliographiques clés et sources des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (nombre et texte intégral) et notes

Aucun élément n'est nécessaire selon les critères de classification.

16.6 Conseils de formation

Lire la fiche de données de sécurité avant de manipuler le produit.

16.7 Informations complémentaires

Avertissement :

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme guide. Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette fiche soient considérées comme exactes, la société ne donne aucune garantie quant à ces informations et recommandations et décline toute responsabilité découlant de leur utilisation.